

Règlement intérieur de l'association KITEJUST4FUN

Article 1 – durée de validité de cotisation

La cotisation d'un adhérent est valide dès le premier jour de la cotisation et acquise pour une année calendaire à compter de ce premier jour.

Article 2 – Montant des cotisations

Le montant de la cotisation annuelle est fixée à 5 €

Le montant minimal d'un don est fixée à 1 €

Article 2 bis – Membre bienfaiteur

Le montant du droit d'entrée pour le membre bienfaiteur est fixé à 50 €. Ce montant est dû une seule fois en plus de la cotisation.

Article 3 – réunion des membres

Les membres de l'association se réunissent virtuellement par le biais du site web privé dont les coordonnées sont communiquées lors de l'inscription.

Article 4 – Utilisation du site web

Les membres sont informés que l'utilisation du site web privé doit se faire dans le respect des lois en vigueur notamment en ce qui concerne le contenu des fichiers et la teneur des propos échangés

Article 5 – Validité des identifiants du site web

Chaque membre dispose d'un accès par identifiant et mot de passe définis par lui-même. Ces accès sont valides dans les conditions définies dans l'Article 4 et donnent accès au contenu réservés aux membres tant que la cotisation est valide.

Article 6 – Messagerie électronique

L'association utilise la messagerie électronique comme moyen de communication. L'adhérent doit posséder une adresse mel valide.

A Ris-Orangis le 27 janvier 2018

Le Bureau